Cinquante-neuvième année. - N ° 60 A Mercredi 26 mars 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 400

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20250052. *Date de parution :* 14 mars 2025. *Annonce numéro :* 620. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

941 089 476 RCS Toulon.
EVOLUTION PACA 2.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 326, Promenade Général Charles De Gaulle, Immeuble les Flots, 83140 Six-Fours-les-Plages.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 360000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restaurant, pizzeria, snack, plats à emporter.
Adresse : 326, Promenade Général Charles De Gaulle, Immeuble les Flots, 83140 Six-Fours-les-Plages.
Précédent propriétaire : 903 261 261 RCS Toulon. **LA PETITE CABANE.**
Date de commencement d'activité : 6 mars 2025.
Publication légale : TPBM - Semaine Provence *du* 11 mars 2025.
Oppositions : Pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance chez Maitre Fabien BARNOIN, 70 Avenue de Strasboug, 83000 TOULON.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 06/03/2025 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE de TOULON le 11/03/2025, Dossier Dossier : 2025 00013879 Adresse de l'ancien propriétaire : 326 Promenade Charles de Gaulle Immeuble Les Flots Bleus 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES. Adresse du nouveau propriétaire : 326 Promenade Général Charles De Gaulle Immeuble les Flots 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..